

Bonelli infos

n°1
Mars 2000



Voici le premier numéro d'un feuillet informatif sur l'Aigle de Bonelli, espèce menacée de disparition en France malgré les efforts fournis par de nombreux individus et structures depuis une vingtaine d'années. En 1998, sur l'instigation de la mission Fonds d'Intervention pour les Rapaces (FIR) de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) le Ministère de l'Environnement a souhaité travailler à la mise en place d'un plan national de restauration pour cette espèce.

Qu'est-ce qu'un plan de restauration ?

En 1996, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) a écrit un "Programme d'actions pour la diversité biologique en France - faune et flore sauvages". Ce programme est un cadre dans lequel doivent s'inscrire des plans d'action pour la conservation de la biodiversité dont l'objectif est d'améliorer les connaissances en vue de mieux conserver les espèces de faune et de flore.

Dans la continuité de cette démarche le Ministère a souhaité, pour les espèces menacées, produire des documents qui allient études scientifiques et actions de conservation. Les plans de restauration sont donc nés, ils suivent un modèle inspiré des plans élaborés au niveau international par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) ou par BirdLife International. Partant du principe qu'il faut d'abord analyser les causes de déclin puis utiliser des compétences très diverses pour obtenir l'efficacité la plus grande, le Ministère choisit un (des) spécialiste(s) qui rédige(nt) un document initial. Celui-ci est ensuite amendé par un groupe de travail composé de représentants des divers domaines concernés par l'espèce en cause. Un plan de restauration est donc un document collectif qui est soumis pour validation au Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) avant d'être diffusé officiellement. Le plan, dans lequel un coordinateur est désigné, est alors mis en œuvre par les divers partenaires. Un comité de pilotage évalue chaque année les actions réalisées, définit les actions prioritaires à mener l'année suivante, mesure les moyens humains et financiers nécessaires à leur réalisation. La durée du plan est volontairement limitée, en général 5 ans, ce qui permet d'évaluer un calendrier d'actions, de rédiger un bilan général périodique, de mener régulièrement une réflexion de fond sur les priorités pour la préservation d'une espèce. Ces priorités sont déterminées en prenant en compte l'évolution des connaissances, des menaces et du statut de conservation de l'espèce. L'évaluation globale, faite au terme du plan, sert de base, si nécessaire, à la rédaction d'un nouveau document.

Lettre d'information éditée par le collectif maître d'oeuvre du plan national de restauration "Aigle de Bonelli" (GRIVE, CEEP, CORA, LPO mission FIR).

Rédactrice : Rozen Morvan (GRIVE), animatrice du collectif.

Maquette : Frédéric Beyna

Illustrations : Sébastien Ranc

La reproduction des textes et illustrations est soumise à autorisation du collectif.

Mention obligatoire : Extrait de "Bonelli Infos" n° 1.

GRIVE - Maison de l'Environnement
16 r F. Fabre - 34090 Montpellier
tél. : 04 67 79 10 43
fax : 04 67 72 45 00
email : Grive@wanadoo.fr

CEEP - Ecomusée de la Crau
13310 Saint-Martin-de-Crau
tél. : 04 90 47 93 93
fax : 04 90 47 05 28
email : nolwenn@bdway.com

CORA - MRE - 32 rue Ste-Hélène
69002 LYON
tél. : 04 72 77 19 84
fax : 04 72 77 19 83
email : cora@worldnet.fr

LPO Mission FIR
BP 944 - 75519 Paris Cedex 15
tél. : 01 53 58 58 38
fax : 01 53 58 58 39
email : lpo.idf@wanadoo.fr



G.R.I.V.E.



CEEP



CORA



LPO
MISSION FIR



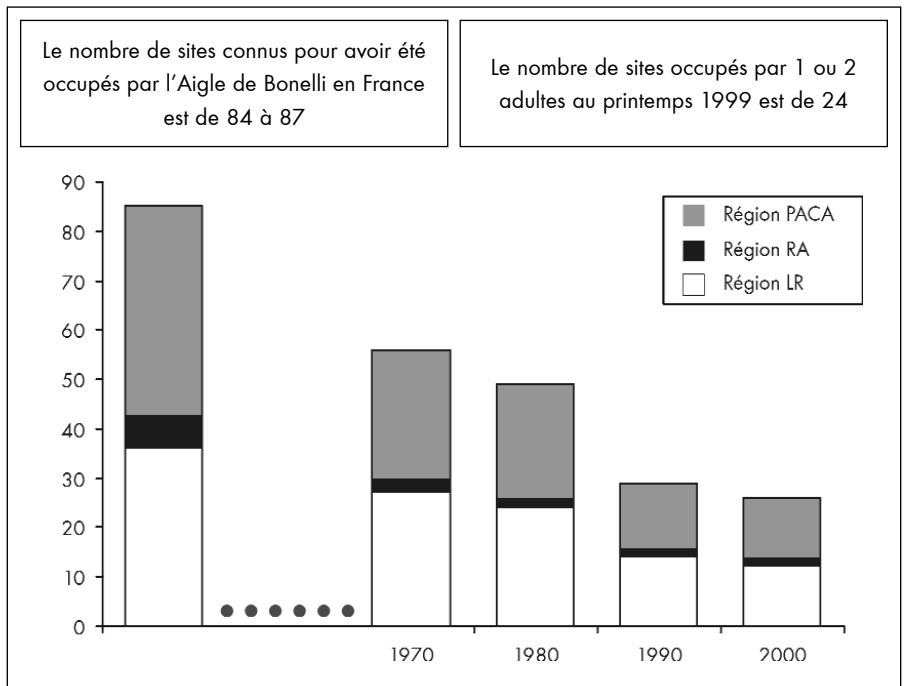
MINISTÈRE DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

A l'heure actuelle, le Ministère travaille à la mise en œuvre de 13 plans de restauration pour des oiseaux :

- 2 sont rédigés et ont été soumis au CNPN, ceux sur le Balbuzard pêcheur et l'Aigle de Bonelli,
- 8 sont en cours de rédaction pour le Faucon crécerellette, le Vautour percnoptère, le Râle des genêts, les pies-grièches, la Cigogne noire, la Chouette chevêche, la Sittelle corse, le Goéland d'Audouin,
- 3 sont en projet, ils concernent le Gypaète barbu, l'Outarde canepetière et l'Oedicnème criard.

Pourquoi l'Aigle de Bonelli est une espèce menacée en France ?

- Ses effectifs sont faibles.
- C'est une espèce dont les individus vivent environ 30 ans, mais sur certains sites, les aigles disparaissent au bout de 2 ou 3 ans.
- Lors des recrutements (remplacements d'oiseaux), ce sont le plus souvent des oiseaux jeunes qui s'installent :
 - ce qui implique qu'ils peuvent rester 1 ou 2 ans avant d'être reproducteurs,
 - ce qui montre que la population n'a pas d'aigles adultes de "réserve".
- Le programme de baguage qui a débuté en 1990 prouve que les oiseaux "remplaçant" les oiseaux disparus sont français, la population de notre pays ne peut donc compter que sur elle-même pour survivre.



C'est une espèce protégée

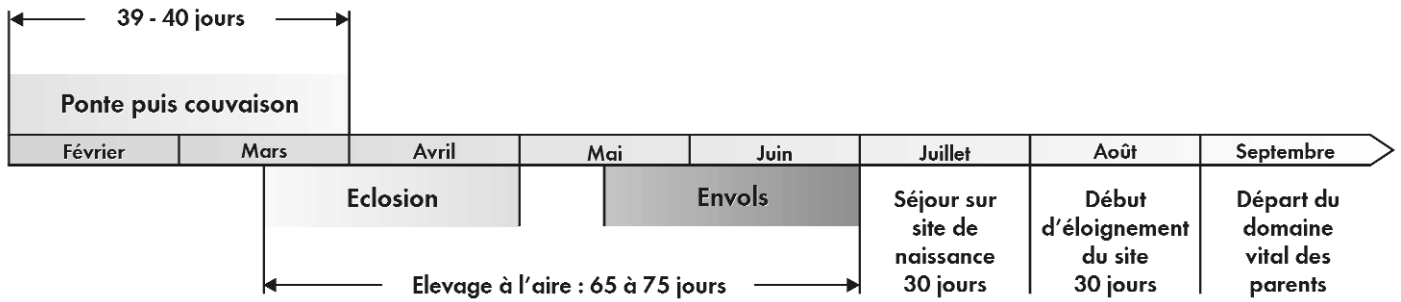
- En France, elle l'est par la loi du 10 juillet 1976, comme tous les rapaces.
- En Europe, elle est inscrite dans l'annexe I de la Directive "Oiseaux" et dans l'annexe II de la Convention de Berne.

En 1999, les lieux où elle vit sont pour 75 à 80% dans des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), 5 sites seulement sont déclarés en Zones de Protection Spéciale (ZPS) dont l'un est déjà en réserve naturelle. 19 des sites de nidification bénéficient du statut d'arrêté préfectoral de biotope dont l'un est, de plus, une réserve biologique domaniale.

Mais quel est cet aigle ?

- 1 ou 2 aiglons peuvent être élevés chaque année par un couple.
- Lorsque les aiglons quittent l'endroit où ils sont nés, ils errent çà et là, et/ou rallient, des zones qualifiées de "dispersion", de "regroupement" ou "d'hivernage". Elles se situent dans le sud de la France (Crau/Camargue) et en Espagne là où les proies sont nombreuses et faciles d'accès.
- Ils retournent sur les zones de reproduction à partir de 2 ans, plus souvent à 3 ou 4 ans. Les jeunes aigles vont être "recrutés", pour le moment sur un site où manque l'un des partenaires d'un couple, si la situation s'améliore d'anciens ou de nouveaux sites pourront être recolonisés. Un site abandonné est très rarement recolonisé.





- Les adultes sont sédentaires : un couple dit "cantonné" vit toute l'année sur son domaine vital estimé à plusieurs milliers d'hectares, quelquefois plus de 10 000, qui inclut :
 - le site de nidification où 1 à 5 aires sont construites presque toujours en falaises, rarement sur des arbres, exceptionnellement sur un pylône très haute tension,
 - des zones de chasse (estimées à 10% du domaine vital pour un aigle provençal muni d'émetteurs) et des zones survolées mais non exploitées par les aigles.
- Ce sont d'excellents voiliers ; légers (1,5 à 2 kg) et d'envergure moyenne (1,7 m).
- Le mâle est généralement plus petit que la femelle.
- Alimentation
Ce sont d'abord des chasseurs d'oiseaux (66 à 76%), de mammifères (17 à 29%) et de reptiles (2 à 7%). La fourchette des pourcentages représente la différence qui apparaît entre les trois régions qui accueillent les aigles de Bonelli en France. Ces aigles sont opportunistes, ils capturent des proies qui présentent un bon rapport "quantité de nourriture / effort de chasse" et sont capables de s'adapter à l'évolution des

populations de leurs proies potentielles. Ils sont également capables d'apprendre à chasser de nouvelles espèces comme le montrent les deux derniers couples du Gard qui capturent des hérons cendrés depuis 3 ans seulement.

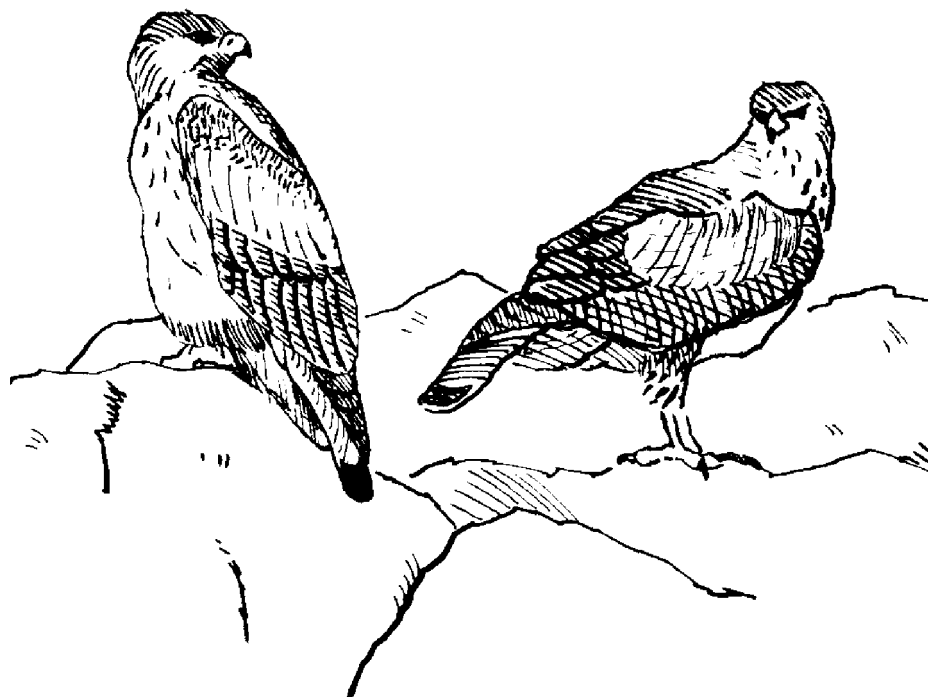
Quelles menaces pèsent sur cette espèce ?

A l'aube de l'an 2000, la survie de l'Aigle de Bonelli est menacée en France par :

- **les destructions directes des adultes** par le tir prouvées par des radiographies réalisées sur des adultes blessés ou morts et soupçonnées lorsque les périodes

de disparition correspondent aux périodes de chasse, en particulier celles aux oiseaux migrateurs,

- les empoisonnements dont l'augmentation est notoire depuis 1997 chez les rapaces (buses, busards, milans...) et dont a été victime une femelle de Provence, empoisonnée par des inhibiteurs de cholinestérase,
- les électrocutions sur des lignes moyenne tension lorsque les aigles se perchent ou décollent des armements des pylônes. La collision avec des câbles est plus rare. Cette menace touche essentiellement les oiseaux de moins de 2 ans (86% des cas de mortalité constatés entre 1990 et 1998), plus rarement les adultes,



- les dérangements dus à des activités de loisir (escalade, randonnée, VTT, chasses photographique et ornithologique, vol libre, ULM, parapente, hélicoptère...) ; s'ils n'entraînent pas la mort des adultes, ils peuvent les perturber au point de leur faire quitter couvée ou nichée, temporairement ou définitivement. Un couple peut même arrêter d'utiliser un site de nidification traditionnellement utilisé pour en rechercher un autre, généralement moins favorable,
- la mort des poussins par la trichomonose, due à un parasite transmis directement lorsqu'ils

capturent des pigeons domestiques infectés ; un traitement préventif a été mis au point en Provence, il devient nécessaire de l'appliquer au moins sur les sites où la maladie s'est déjà déclarée,

- la modification des habitats touche aussi bien le site de nidification (création de sentiers, de voies d'escalade...) que le reste du domaine vital (évolution de la garrigue en chênaie verte généralement non entretenue, reforestation artificielle, urbanisation...) ; de grands projets peuvent aussi les menacer (création

de technopole, d'autoroute, de TGV, de parcs éoliens, de carrières...),

- la compétition avec d'autres grands rapaces dont les populations sont saines voire en expansion dans le midi méditerranéen (Aigle royal et Hibou grand duc).

La disparition de la population française fragiliserait énormément la survie de la population européenne de cette espèce or les menaces listées ci-dessus sont valables pour les populations espagnoles et portugaises de l'Aigle de Bonelli.

Où vit l'Aigle de Bonelli ?

